

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE
PRESTATAIRE POUR APPUYER LES OUTILS DE REDEVABILITE DEJA EN PLACE A TRAVERS LA DIFFUSION
D'EMISSION TELEVISION ET RADIO DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU SENAT
(Award ID 00097146)**

Résultat CPD	Référence PTA	Indicateur
Les institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'Etat de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne	Produit 2.2 : La culture de la redevabilité des représentants politiques envers la population est développée/améliorée 2.2.1 Appuyer l'élaboration d'outils de dialogue entre parlementaires et électeurs - Appuyer les outils de redevabilité déjà en place (Emission télé/ radio dans les deux chambres)	INDICATEUR 2.2. Nombre d'institutions et acteurs (y compris le Parlement et l'organe de gestion des élections) disposant d'outils et de compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions et à la promotion de la participation citoyenne y compris les femmes et les jeunes Données de référence : 0 (2016) Cible 2017 : 4

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Madagascar a obtenu un financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) dans lequel s'inscrit le projet Institutions Démocratiques Intègres, Représentatives et Crédibles (IDIRC) pour une durée de 2 ans (septembre 2016 à décembre 2018). Ce projet vise à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques à travers un appui aux institutions de redevabilité et de lutte contre la corruption ainsi qu'à la création d'espaces de dialogue et d'accès à l'information.

Dans ce cadre, les deux institutions clef de redevabilité, à savoir l'Assemblée Nationale et le Sénat, font partie intégrante des partenaires de ce projet. Une initiative de diffusion périodique d'émissions télé et radio sur les activités de l'Assemblée Nationale a déjà existé en 2016 et 10 premières émissions télé et radio ont déjà été diffusées sur les chaînes nationales ayant un fort taux d'audimat. L'objectif de ces émissions est de permettre au public de connaître l'institution et ses rôles/missions et de permettre à l'AN de jouer ainsi pleinement son rôle de redevabilité envers les citoyens électeurs. Cette initiative sera encore appuyée dans le cadre du présent projet. 10 émissions télé et radio seront produites cette année au niveau de l'AN et du Sénat. Ainsi, un prestataire est à recruter pour diffuser ces émissions télé et radio au niveau des médias.

2. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de ces émissions périodiques est de contribuer à informer le public sur le rôle et les activités de l'Assemblée Nationale tout en favorisant la redevabilité de l'AN envers les citoyens.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Diffuser les émissions périodiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat à la TV et à la Radio ayant le plus élevé de taux d'audimat et ayant une couverture nationale

Durée de chaque émission : 15mn

Nombre d'émission à diffuser :

- 40 émissions TV dont 20 pour l'Assemblée Nationale et 20 pour le Sénat
- 40 émissions Radio dont 20 pour l'Assemblée Nationale et 20 pour le Sénat

Créneau de diffusion : pour la TV/Radio hebdomadaire – intercalé par institution – entre 18h30 et 19h30

- Emission AN : 1^{er} dimanche et 3^{ème} dimanche
- Emission Sénat : 1^{er} dimanche et 3^{ème} dimanche

Période de diffusion : Septembre à Décembre 2017.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Un prestataire de service est recruté pour la diffusion de l'émission radio et télé.
- Les émissions du Parlement sont diffusées selon les créneaux proposés ou en créneau prime time équivalent.

5. METHODOLOGIE

Un prestataire sera recruté pour diffuser les émissions télé et radio sous la supervision du point focal du projet IDIRC/PNUD et en appui de l'Unité Communication du PNUD. Il assurera :

- la négociation du placement de diffusion des émissions selon le plan média défini;
- le suivi de la diffusion des émissions en apportant les preuves y afférents.
- Le prestataire sera payé pour chaque émission diffusée.

6. LIVRABLES

Le prestataire délivrera :

- le plan média effectif de la diffusion des émissions avec les preuves de la diffusion;
- La facture correspondant à chaque émission télé-radio diffusée.

7. CRITERES DE QUALITE

LIVRABLES	CRITERES DE QUALITE	MOYENS DE VERIFICATION
Un prestataire de service est recruté pour la diffusion de l'émission radio et télé	Agence de communication qui a de l'expérience dans la diffusion d'émission télé-radio	Facture proforma
Diffusion périodique des émissions de l'AN et du Sénat pour la période mentionnée	Emission périodique à plage horaire fixe Interaction entre les émissions télé-radio de l'AN et du Sénat (2 émissions télé-radio AN et 2 émissions télé-radio Sénat par mois intercalés) jusqu'à la fin des diffusions de toutes les émissions	Horaire fixé par semaine des émissions

8. Critère de sélection

- Agence de communication ou agence spécialisé dans le placement de supports médiatiques légalement constitué (15 pts)
- Capacité de négocier les placements d'émission dans les créneaux de grande audience justifiée par les preuves des expériences similaires (40 pts)
- Expérience de travail positive avec des partenaires de développement (10 pts)
- Expérience de travail avec une ou des agences du SNU constitue est un atout. (5pts)

Rédigés par : _____

Ravakaso ANDRIAMAHOLY, Point focal par intérim - Projet IDIRC

Visés par : _____

Alessandro BOZZINI, Conseiller en Gouvernance

Visés par : _____

Deleau RAZAFIMANANTSOA, Team Leader Gouvernance

Approuvés par : _____

Marie DIMOND, DRRP du PNUD